Examen au cas par cas – document d’urbanisme

Élaboration et Procédures D’ÉVOLUTION

| *Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l’examen au cas par cas de votre projet de document d’urbanisme telles que mentionnées à l’article R104-30 du code de l’urbanisme. Il peut être utilisé pour l’ensemble des procédures concernées par l’examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.*  *En application de l’article R122-18 II du code de l’environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.*  ***Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l’autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d’évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d’OAP,…), à transmettre en annexe.***  *Les liens Internet sont donnés à titre indicatif* |
| --- |

# Intitulé de votre projet et son état d’avancement

| 1.1 Renseignements généraux | |
| --- | --- |
| Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ? | Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ? |
| *Modification n°9 du POS valant PLU* | Challes-les-Eaux (73) |

| 1.2 En cas d’élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi : | |
| --- | --- |
| Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ? | / |
| De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l’arrêt de votre projet ? | / |

# Coordonnées

| 2.1 Identification de la personne publique responsable | |
| --- | --- |
| Qui est la personne publique responsable ? | Grand Chambéry  Direction de l’urbanisme et du développement local  106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex |
| Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ? | Claire POURCHET – chargée de mission urbanisme planification  [claire.pourchet@grandchambery.fr](mailto:claire.pourchet@grandchambery.fr)  tel. 04 79 26 88 86 - port. 07 63 86 88 02 |

| NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d’une personne ressource que nous pourrons joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet. |
| --- |

# Caractéristiques générales de votre projet

| 3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ? | | |
| --- | --- | --- |
| Oui | ~~Non~~ | *Si oui, indiquez la date d’approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours*  *Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours*  SCoT Métropole Savoie approuvé le 21 juin 2005 (engagement d’une révision générale par délibération du 25 mars 2017) |

| 3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ? | | |
| --- | --- | --- |
| Oui un POS valant PLU | ~~Non~~ | *Si oui, précisez sa date d’approbation et s’il a fait l’objet ou non d’une évaluation environnementale*  Oui, POS approuvé le 5 octobre 1998. La commune avait approuvé un PLU le 14 décembre 2011, annulé dans son intégralité par la Cour Administrative d’Appel de Lyon le 6 octobre 2015. Par voie de conséquence, le document actuellement applicable est le POS approuvé le 5 octobre 1998.  Le POS avait dans ce cadre, fait l’objet d’une étude environnementale.  *Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d’urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et* ***joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)***  La modification a pour but de faire évoluer le POS approuvé en 1998, pour permettre la construction de 36 logements locatifs sociaux sur un terrain en entrée de ville en cours de requalification urbaine. En effet, le préfet de la Savoie, a prononcé par arrêté préfectoral datant du 6 décembre 2017 la carence de logement social sur la commune. Est ainsi modifié le règlement graphique.  ***Annexe 2 :*** *notice de présentation, avec extrait AVANT et APRES* |

| 3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ? | |
| --- | --- |
| Au dernier recensement général, quel est le nombre d’habitants (données INSEE) ? | 5 346 habitants (INSEE 2015) |
| Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ? | 561 ha |
| Dans le cadre d’une procédure d’évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ? | 4 400 m² |
| Si le territoire dispose déjà d’un document d’urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. | *Indiquez les données en surface ou en pourcentage*  Zones U : 225,4 ha (soit 39,9%)  Zones NA : 30,2 ha (soit 5,3%)  Zones N (NC et ND) : 309,1 ha (soit 54,8 %) |

| 3.4 Quelles sont les grandes orientations d’aménagement de votre document d’urbanisme ? |
| --- |
| ***Annexe à joindre****: pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l’organe délibérant de l’EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d’évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)* |
| ***Annexe 3 et 4 :*** *règlement graphique et écrit du document en vigueur* |

| 3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s’inscrit-il ? |
| --- |
| ***Annexe 5****: arrêté engageant la procédure* |
| Par exemple :de manière générale (élaboration/révision) : perspectives de développement démographique, économique, touristique, d’équipements publics ou autre selon la nature de votre projetde manière plus ciblée (élaboration/révision et procédure d’évolution ponctuelle) : ouverture et/ou fermeture à l’urbanisation de certains secteurs, réduction d’une zone agricole, d’une zone naturelle, d’un espace boisé classé ou autre, création d’une UTN, autre (précisez notamment l’objectif de la déclaration de projet ou de la modification) ? La commune engage cette procédure de modification pour permettre la construction de 36 logements locatifs sociaux sur un terrain en entrée de ville en cours de requalification urbaine. En effet, le préfet de la Savoie, a prononcé par arrêté préfectoral datant du 6 décembre 2017 la carence de logement social sur la commune.  La commune est par ailleurs en cours de signature d’un contrat de mixité sociale devant permettre de créer des conditions favorables à l’augmentation du parc social en vue d’atteindre le seuil fixé par la loi. Sur la période 2017-2019, l’objectif de rattrapage est fixé à 69 logements. En effet malgré la construction de nouveaux logements sociaux, en proportion de la production globale, cela reste insuffisant pour atteindre le taux de 20% imposé par la loi. Ainsi, au premier janvier 2017, le déficit s’élevait à 198 logements. Ces 36 logements vont participer à ce rattrapage.  Ce projet de l’OPAC rentre dans ce cadre. Ce secteur à proximité des transports en commun et d’un pôle de commerce de proximité permettra de participer à la requalification la route départementale en entrée de ville.  Cette modification ne touche pas l’équilibre général du POS puisque cette zone était déjà urbanisée. Ce projet ne consomme pas de terrain puisque c’est une reconversion de site déjà bâti.  Dans le POS actuel, la zone UE correspond à des secteurs d'activités existantes ou destinées à recevoir des nouvelles installations à caractère industriel, artisanal, commercial ou des équipements de nature scientifique ou technique. Elle ne peut donc accueillir de logements d’où la nécessité de faire évoluer ce secteur vers une zone UC correspond aux secteurs d'habitat de moyenne densité et à leur environnement immédiat, réservée à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat, pour permettre la réalisation de ce projet de logements qui permettra à la commune de rééquilibrer son taux de logements sociaux.  La modification a donc pour but de transformer une partie de zone UE et zone UC, pour une surface de 4 400 m². |

| 3.6 Votre projet concerne-t-il la création d’une Unité touristique nouvelle (UTN) ? | | |
| --- | --- | --- |
| ~~Oui~~ | **Non** | *Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l’article R122-8 du code de l’urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher crée)* |

| 3.7 Votre projet est-il en lien avec d’autres procédures ? | | | |
| --- | --- | --- | --- |
|  | oui | non | Le cas échéant, précisez : |

| Sera-t-il soumis à d’autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) : |  | **X** | Par exemple : *avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l’article L122-2 du code de l’urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées.* |
| --- | --- | --- | --- |
| Fera-t-il l’objet d’une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ? | **X** |  | Par exemple **:** *procédure d'AVAP, zonage d’assainissement ou pluvial, etc ?*  Procédure de Déclaration de projet emportant la Mise en compatibilité du POS n°2 |

| 3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par… | | | |
| --- | --- | --- | --- |
|  | oui | non | Le cas échéant, précisez |
| Les dispositions de la [loi Montagne](http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map1;i=zone_mont.zone_mont;l=fr) ?  <http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270> |  | **X** |  |
| Les dispositions de la [loi Littoral](http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/liste-des-communes-class-es-en-loi-littoral) concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ?  <http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/>  *Sélection du zonage « Loi Littoral »* |  | **X** |  |
| Un (ou plusieurs) schéma directeur d’aménagement et de gestion des eaux ([SDAGE](http://www.gesteau.eaufrance.fr/)) ou schéma d’aménagement et de gestion des eaux ([SAGE](http://www.gesteau.eaufrance.fr/)) ?  <http://www.gesteau.eaufrance.fr/> | **x** |  | Oui, SDAGE Rhône Méditerranée |
| Autres :  Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional… | **x** |  | Challes-les-Eaux est une commune urbaine de la communauté d’agglomération GRAND CHAMBERY, qui est en cours d’élaboration de son PLUi HD, soumis à Evaluation Environnementale |

| 3.9 Dans le cadre d’une procédure d’évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone |
| --- |
| ***Annexe 2 :*** *notice de présentation, avec extrait AVANT et APRES* |

# Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l’environnement et la santé humaine

| 4.1 Présentation de votre projet | |
| --- | --- |
| À quel type de commune appartenez-vous ?Sélectionnez dans la liste ci-contre | Commune urbaine |
| 4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez : | |
| Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d’habitants ?  <http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp> | Sur la commune urbaine de Challes-les-Eaux, la population est en croissance depuis 15 ans : 3 929 habitants en 2002 contre 5 346 habitants en 2015 |
| Combien d’habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d’accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?  Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine? Combien de logements seront réhabilités ? | Le projet de modification n°9 du POS ne modifie qu’à la marge les programmes de construction prévus dans le cadre du POS en vigueur.  Cette nouvelle zone UC permettra la création de 36 logements supplémentaires (constructions neuves), situés en dent creuse uniquement. |
| Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?  [http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp](http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.aspFiche%20insee) | 178 logements vacants en 2015 (recensement INSEE) |
| Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul. | *Rétention foncière = pourcentage de l’espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché*  Sur ce projet précis, il n’y aura pas de rétention foncière. En effet, le projet a pour but de permettre une opération de construction de logements locatifs sociaux. |
| Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d’ouvrir à l’urbanisation ? | Le présent projet de modification n°9 du POS concerne des secteurs déjà classée en zones Urbaines ou A Urbaniser. |
| Quelle sera la surface moyenne par logement ? |  |
| Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l’enjeu de consommation d’espace ?  Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre | |
| *Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l’état d’avancement de votre projet :*  *1. les secteurs potentiellement ouverts à l’urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension*  *2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs*  *3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant*  *4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d’ouverture à l’urbanisation*  *5. les objectifs de densité*  *6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d’une UTN*  Le présent projet de modification n°9 du POS concerne un secteur déjà classé en zone Urbaine. Le présent projet modifie l’encadrement de ce secteur, en permettant la création de logement. | |
| 4.1.2 Si votre projet permet l’implantation d’activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez : | |
| Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ? |  |
| Quelle est la surface des zones d’activités prévues ?  S’agit-il d’implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l’urbanisation ? |  |
| S’il existe déjà une ou des zones d’activités sur votre territoire :   * quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? * quel est leur taux d’occupation ? |  |
| S’il existe déjà une ou des zones d’activités à l’échelle de l’intercommunalité et du SCoT:   * quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? * quel est leur taux d’occupation ? |  |
| Votre projet permet-il l’ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s’applique ? |  |
| Complétez si nécessaire (ex : projet d’OAP jointe en annexe...) | |
|  | |

| 4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers | | | |
| --- | --- | --- | --- |
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?  *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales* | Oui | Non | Si oui, quels sont les enjeux identifiés ? |
| Des espaces agricoles ? |  | **x** | *Si oui, précisez le type d’agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et*  *indiquez si ces terres font l’objet d’un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC…).*  *Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l’objet d’un diagnostic agricole, joignez-le en annexe* |
| Des espaces boisés ? |  | **x** | *Si oui, précisez le type d’espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, … ?)* |
| Dans le cadre d’une procédure d’évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d’un document d’urbanisme existant ? |  | **x** | *Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l’article L151-23 ou de l’article L151-19 du code de l’urbanisme, …)* |
| Complétez si nécessaire | | | |
|  | | | |

| 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité | | | |
| --- | --- | --- | --- |
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?  *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?* | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Une zone [Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC)](http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/listeSites) à proximité ?  <http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map> |  | **x** | *Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi.*  *Si vous avez déjà réalisé une évaluation d’incidences Natura 2000, joingnz-la en annexe.*  La commune présente sur son territoire un secteur classé en Natura 2000. Le présent projet de modification n°9 du POS n’est pas concerné. |
| Un parc naturel national ou régional ? |  | **x** | La commune jouxte le Parc Naturel du massif des Bauges. |
| Une réserve naturelle nationale ? |  | **x** |  |
| Un espace naturel sensible ? |  | **x** |  |
| Une zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?  <http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map> |  | **x** | La commune présente sur son territoire des ZNIEFF de types I et II. Le présent projet de modification n°9 du POS n’est pas concerné. |
| Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?  <http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map> |  | **x** | La commune présente sur son territoire un arrêté de protection de biotope. Le présent projet de modification n°9 du POS n’est pas concerné. |
| Une ou des zones humides ayant fait l’objet d’une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ? |  | **x** | La commune présente sur son territoire des zones humides. Le présent projet de modification n°9 du POS n’est pas concerné. |
| Un ou des cours d’eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?  <https://www.eaurmc.fr/>  <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html>  <http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html> |  | **x** |  |
| Complétez si nécessaire | | | |
|  | | | |

| 4.4 Continuités écologiques | | | |
| --- | --- | --- | --- |
| Y a-t-il eu à l’échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d’urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ? | **Oui** | ~~Non~~ | *Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?*  La commune présente sur son territoire des enjeux de préservation des continuités transversales.  Le présent projet de modification n°9 du POS n’est pas concerné. |
| Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?  <http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map> | *Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles*  La commune présente sur son territoire des enjeux de préservation des continuités transversales, issues du Schéma régional de cohérence écologique de Rhône-Alpes.  Le présent projet de modification n°9 du POS n’est pas concerné. | | |

| 4.5 Paysage, patrimoine bâti | | | |
| --- | --- | --- | --- |
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?  *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales* | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Site classé ou projet de site classé ?  <http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map> |  | **X** |  |
| Site inscrit ou projet de site inscrit ?  <http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map> |  | **X** |  |
| Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ? |  | **X** |  |
| Éléments majeurs du patrimoine ?  <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/> |  | **X** | *Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial* |
| Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage… ? |  | **X** |  |
| Complétez si nécessaire | | | |
|  | | | |

| 4.6 Ressource en eau | | | |
| --- | --- | --- | --- |
| ***Captages*** | | | |
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d’un captage d’eau destiné à l’alimentation humaine ? |  | **X** | La commune est concernée par les périmètres suivants :  -source d’eau minérale « Reine du Soufre »  -captage de Triviers  Le présent projet de modification n°9 du POS n’est pas concerné. |
| Autres captages prioritaires ? |  | **X** |  |
| ***Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales*** | | | |
| Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ? | **X** |  |  |
| Le système d’assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ?  <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/> | **X** |  |  |
| Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire? | **X** |  |  |
| Complétez si nécessaire | | | |
|  | | | |

| 4.7 Sols et sous-sol | | | |
| --- | --- | --- | --- |
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?  *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?* | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ?  <http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php> |  | **X** |  |
| Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ?  <http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=> | **X** |  | Le site est concerné par un ancien site industriel et activité de services (BASIAS), identifié sous le n°RHA7300927 (ELF Distribution, ancienne station-service). |
| Carrières et/ou projets de création ou d’extension de carrières ? |  | **X** |  |
| Complétez si nécessaire | | | |
|  | | | |

| 4.8 Risques et nuisances | | | |
| --- | --- | --- | --- |
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?  *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales* | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Risques ou aléas naturels ? | **X** |  | *Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité…* |
| Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d’élaboration ? | **X** |  | La commune est couverte par le PPRi du bassin chambérien approuvé par arrêté préfectoral du 28/06/1999.  Le secteur est concerné par la zone 3 qui porte sur les zones inondables déjà urbanisées et exposées à des aléas d’inondation moyens ou faibles. |
| Nuisances ? |  | **X** | *Exemple :sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives* |
| Plan d’exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ? | **X** |  | La commune est concernée par l’arrêté préfectoral du 28 décembre 2016 relatif au  nouveau classement sonore routier et ferré du département de la Savoie. Le projet est concerné par ce classement sonore.  La commune se situe à proximité de l’aérodrome de Chambéry-Challes les Eaux. Un PEB a été prescrit par arrêté préfectoral en 2010 mais n’a pas été approuvé. |
| Complétez si nécessaire | | | |
|  | | | |

| 4.9 Air, énergie, climat | | | |
| --- | --- | --- | --- |
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?  *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales* | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire | **X** |  | Le réseau de transport en commune de l’agglomération dessert la commune de Challes-les-Eaux, et notamment les lignes Chrono. |
| Plan de protection de l’atmosphère (PPA) ? |  | **X** |  |
| Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l’air et de l’énergie (SRCAE) ?  Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ? |  | **X** |  |
| Projet éolien ou de parc photovoltaïque ? |  | **X** |  |
| Complétez si nécessaire | | | |
|  | | | |

# Annexes (rappel)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l’autorité environnementale de comprendre votre projet et d’évaluer les enjeux environnementaux qu’il constitue et/ou doit prendre en compte :**  **– pour les cas d’élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l’urbanisation ;**  **– pour les procédures d’évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)** | | |
| Coordonnées de la personne à contacter | Annexe 1 ci-jointe |  |
| Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi | Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l’organe délibérant de l’EPCI |  |
| Si le territoire est actuellement couvert par un document d’urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur |  |
| Une version du projet de règlement graphique en cours d’élaboration |  |
| Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU | Le projet de dossier envisagé pour la réunion d’examen conjoint |  |
| Pour tous | Délibération prescrivant la procédure (*annexe 4)* |  |
| Pour les procédures d’évolution | Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS  Projet de règlement AVANT/APRÈS  Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, …)  *(Annexe 2)* |  |
| Pour tous | Cartographie du PADD *(annexe 3)*  Autres (OAP, ...) |  |

|  |  |
| --- | --- |
|  | |
| **6. Signature du demandeur (personne publique responsable)** | |
| **Date**: le 07 novembre 2018  **Lieu :** Chambéry | NOM PRENOM  **SIGNATURE**  Communauté d’Agglomération GRAND CHAMBERY |

# ANNEXE 1 Contacts

| Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossierVous indiquerez ici les coordonnées d’une personne ressource que nous pourrons joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet. | |
| --- | --- |
| Contact au service technique ou du bureau d’étude par exemple | GRAND CHAMBERY  Claire POURCHET – chargée de mission urbanisme planification  [claire.pourchet@grandchambery.fr](mailto:claire.pourchet@grandchambery.fr)  tel. 04 79 26 88 86 - port. 07 63 86 88 02 |
| Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel |  |